



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Comité Consultatif National Paritaire (CCNP) des directeurs d'hôpital

- Séance du mardi 17 mars 2009 -

Point n° 4

**Recours relatifs à l'évaluation et au régime indemnitaire
(part variable de la prime de fonction) des directeurs d'hôpital**

CCNP des DH - Séance du 17/03/09

Point n°4 - Recours relatifs à l'évaluation et au régime indemnitaire (part variable de la prime de fonction) des directeurs d'hôpital

04/03/2009

Le Ponant B - 21, rue Leblanc - 75737 Paris Cedex 15 - tél. : 01 77 35 61 00 - télécopie : 01 77 35 61 06



Point n°4 de l'ordre du jour

**Recours relatifs à l'évaluation et au régime indemnitaire
(part variable de la prime de fonction) des directeurs d'hôpital**

En 2008, la commission administrative paritaire nationale (CAPN) a examiné :

	Nombre de demandes	Nombre de recours sur l'évaluation examinée	Nombre de recours sur la part variable de la prime de fonction examinés
Recours en évaluation et/ou en régime indemnitaire (au titre de 2007 examen en 2008)	31	13	15

Le département de gestion des personnels de direction (Unité des directeurs d'hôpital), est intervenu soit en amont, soit en aval de la CAPN auprès de l'évaluateur pour lui demander de réviser sa position en explicitant le sens de son évaluation au regard des objectifs fixés au directeur évalué.

Il a agit, en amont, dans un rôle de prévention du CNG pour limiter le risque de recours administratifs devant la CAPN et en aval dans un rôle de médiation pour éviter le risque contentieux).